

| CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE | | |
|--|--|----------------------|
| AVIS n°2019-13 | | |
| Date : 13/06/2019 | Évaluation du Plan National d'Actions en faveur du Dugong | Vote : à l'unanimité |

Le CSPN est saisi pour avis sur l'évaluation du Plan National d'Actions en faveur du Dugong sur la période 2012 - 2016.

Malgré les importantes lacunes en termes de connaissances qui ne permettent notamment pas d'estimer précisément l'état de la population de dugongs à Mayotte, il est néanmoins possible de supposer un risque très fort d'extinction rapide de l'espèce sur l'île. La population étant estimée à moins de 10 individus, et les bilans officiels faisant état d'au moins 1 capture d'individu sur les 5 ans de mise en œuvre du PNA, on peut supposer une disparition complète de la population de dugongs d'ici moins de 20 ans dans le lagon de Mayotte (hors cas de migrations naturelles à l'échelle régionale).

La consultation effectuée permet d'établir un faible potentiel des acteurs locaux à être moteurs dans la mise en œuvre d'actions de protection des dugongs au regard des autres urgences plus prioritaires parmi leurs missions. Bien que de nombreuses actions de préservation des dugongs soient inscrites dans le Plan de Gestion du Parc Naturel Marin de Mayotte, elles ne sont pas prioritaires à cette échelle et sont peu susceptibles d'être mises en œuvre à court terme sans ressource humaine supplémentaire dédiée à ce sujet. De plus, pour espérer une efficacité optimale, il apparaît nécessaire de cibler davantage les actions spécifiques en faveur des dugongs plutôt que des actions qui s'inscrivent aussi dans le PNA en faveur des tortues marines.

Cette situation permet de conclure à la nécessité de maintenir une politique spécifique de protection des dugongs pour assurer la survie des derniers individus.

Le conflit du discours sur la nécessité de préservation du Dugong avec l'idée reçue du dugong comme élément de blocage pour le développement de Mayotte (projet de piste longue d'atterrissage) apparaît comme un sujet indispensable à traiter dans le cadre d'un nouveau PNA en faveur du dugong.

Avis n°2019-13 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur l'évaluation du plan national d'actions en faveur du dugong 2012 – 2016 et émet les recommandations suivantes :

- en matière de communication, aborder le blocage du développement de Mayotte (piste d'atterrissage) et dissocier les 2 projets ;
- adapter le nombre et la nature du reste d'actions en fonction des résultats de l'évaluation et de la faisabilité ;
- avancer sur la connaissance sur la génétique des populations canal de Mozambique et Madagascar.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam